

## **mendicité à Lausanne : le nouveau règlement entre en vigueur**

**L'effet suspensif concernant la mise en application des dispositions destinées à limiter la mendicité a été levé par la Cour constitutionnelle. Dès lors, le nouveau règlement adopté par le Conseil communal peut entrer en vigueur. En parallèle, une large information sera donnée, notamment par un contact direct du répondant-médiateur de la police de Lausanne avec les Roms. Par ailleurs, la Ville soutiendra un programme de scolarisation des enfants Roms en Roumanie.**

La Cour constitutionnelle a levé l'effet suspensif à la suite du recours déposé par l'UDC contre les nouvelles dispositions du règlement général de police concernant la mendicité. La Municipalité se félicite de cette décision qui permet donc l'entrée en vigueur dès le 23 mai 2013 du nouveau règlement.

Le nouvel article du Règlement général de police interdit l'exercice de la mendicité dans les magasins, cinémas, théâtres, musées, administrations publiques et établissements, marchés, églises, cimetières, parcs publics et zones de jeux. Elle est également interdite dans les transports publics (arrêts de bus et métro, débarcadères, quais adjacents alentours des gares) de même qu'à moins de cinq mètres des distributeurs d'argent, des horodateurs, des machines à paiement, des automates à billets de transports des entrées des magasins, des commerces, cinémas, théâtres, musées et administrations publiques. La mendicité organisée de même que toute mendicité insistante ou gênante sera également proscrite au même titre que celle effectuée par des mineurs ou en compagnie d'un mineur.

Dans le prolongement des actions déjà entreprises, une campagne d'information débute aujourd'hui auprès des personnes directement concernées pour accompagner l'entrée en vigueur du nouveau règlement. Un contact direct avec les Roms sera pris par le répondant-médiateur de la police de Lausanne et des flyers d'information en français et en roumain rappelant les nouvelles règles seront distribués.

Par ailleurs, la Municipalité soutiendra à hauteur de 100'000 francs par année, de 2013 à 2016, un projet de Terre des Hommes qui vise à améliorer l'accès à l'école et l'intégration locale des enfants de la province de Dolj, une région parmi les plus pauvres de Roumanie.

Direction du logement et de la sécurité publique

### **Renseignements complémentaires :**

- **Grégoire Junod, directeur du logement et de la sécurité publique, 021 315 42 00**
- **Plt Jean-Philippe Pittet, responsable de la communication, Corps de police, 021 315 33 66**

Lausanne, le 22 mai 2013